



# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 24-496

### AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE PERMETTRE LES USAGES RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION LE LONG DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

L'avis public est par la présente donné par le soussigné :

1. Que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, lors de la séance régulière tenue le 14 février 2024, a donné un avis de motion et a adopté le projet de règlement n° 24-496 modifiant le document principal et complémentaire du Schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) ;
2. Que la MRC de Maria-Chapdelaine a intégré les commentaires formulés par le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD) dans l'avis préliminaire reçu par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) en date du 19 avril 2024 ;
3. Que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine prévoit adopter le règlement n° 24-496 à la séance du 27 novembre 2024 en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) ;
4. Que, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une séance publique de consultation sera tenue le mercredi, 27 novembre 2024 à 18 h 45 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par l'entremise du projet de règlement n° 24-496 ou se voir expliquer les modifications proposées sont invités à se présenter à la séance publique ;
5. Les personnes et organismes intéressées peuvent transmettre leurs commentaires ou questions :
  - a. Par courriel aux adresses suivantes : [jguerin@mrcmaria.qc.ca](mailto:jguerin@mrcmaria.qc.ca) ou à [admin@mrcmaria.qc.ca](mailto:admin@mrcmaria.qc.ca) ;
  - b. Par courrier postal, adressé tel que suit :

Projet de règlement n° 24-496  
Mme Joëlle Guérin  
MRC de Maria-Chapdelaine  
173, boul. St-Michel,  
Dolbeau-Mistassini, (Qc) G8L 4N9
6. Le projet de règlement n° 24-496 est disponible en ligne sur le site Internet de la MRC sous la rubrique <Avis publics> ou en communiquant avec M<sup>me</sup> Guérin au numéro 418 276-2131 poste 4209.

#### **Résumé des modifications**

Le projet de règlement est intitulé « *Règlement n° 24-496 ayant pour objet de modifier les documents principal et complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre les usages résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation le long du réseau routier supérieur* ».

Le projet de règlement modifie les dispositions relatives à la construction résidentielle pour les municipalités dont le périmètre d'urbanisation est traversé par les routes 169 et 373 de manière à y permettre les usages résidentiels.

Les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine dont le périmètre d'urbanisation est traversé par les routes 169 et/ou 373 pourront, suivant l'entrée en vigueur du règlement n° 24-496, modifier leurs instruments d'urbanisme. Les règlements de zonage des municipalités étant actuellement conformes au contenu du SADR, aucune modification n'est requise suivant l'entrée en vigueur du règlement 24-496.

Donné à Dolbeau-Mistassini,  
ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

**Christian Bouchard**  
Greffier-trésorier adjoint